SÉANCE ORDINAIRE TENUE À RIVIÈRE-SAINT-JEAN
LE 1ER SEPTEMBRE 2026 À 19 H 00.

Le conseil de la municipalité de Rivière-Saint-Jean/Magpie siège en séance ordinaire ce 1er septembre 2026 en présentiel à RIVIÈRE-SAINT-JEAN.

Sont présents à cette séance :

Le Maire	M. Georges Bachand
Les conseillers/ Conseillères	Blanche Parisée, poste 1 Lola Lebrasseur, poste 2 Dario Beaudin, poste 3 Yan Rochepault, poste 4

Tous formant quorum, sous la présidence de M, Georges Bachand, maire

Assiste également à la séance,
Mylène Poirier, Directrice générale, greffière trésorière

OUVERTURE DE LA SESSION
Ayant le quorum, son honneur M Georges Bachand
déclare la séance ouverte à 19 h 01

140-26 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Yann Rochepault
IL EST APPUYÉ PAR Dario Beaudin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

141-26 ADOPTION PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal a été transmis au préalable, les membres du conseil municipal procèdent immédiatement à son adoption.

IL EST PROPOSÉ PAR Lola Lebrasseur
IL EST APPUYÉ PAR Yann Rochepault
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal adopte tel que rédigé le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 aout 2026;

QUE le conseil municipal adopte tel que rédigé les procès-verbaux des séances extraordinaires du 13 et 27 aout 2026.

CORRESPONDANCE

Transmission par **courriel** aux membres du conseil.

142-26 COMPTE À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR Blanche Parisée
IL EST APPUYÉ PAR Lola Lebrasseur
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil autorise les déboursés relatifs aux dépenses d'administration de la municipalité selon la liste des paiements suggérés du logiciel comptable du 1er AOUT AU 31 AOUT 2026 totalisant la somme de 61 392.03$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS
Je soussignée, Mylène Poirier, Directrice générale, greffière trésorière de la Municipalité Rivière-Saint-Jean, certifie par la présente que la Municipalité a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution # 142-26

RÉSOLUTION 143-26

EMBAUCHE DE DEUX TECHNICIENS CERTIFIÉS À TITRE DE REMPLAÇANTS À LA STATION D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rivière-Saint-Jean doit assurer en tout temps l'exploitation et la surveillance de ses installations d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE la technicienne en eau potable peut s'absenter pour des vacances, un congé de maladie ou toute autre absence autorisée;

CONSIDÉRANT QU'IL est nécessaire de prévoir des ressources qualifiées afin d'assurer la continuité des opérations et le respect des exigences légales et règlementaires;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rivière-Saint-Jean a identifié deux techniciens certifiés possédant les qualifications requises pour effectuer le remplacement de la technicienne en eau potable lorsque nécessaire;

IL EST PROPOSÉ PAR Yann Rochepault
IL EST APPUYÉ PAR Lola Lebrasseur
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité de Rivière-Saint-Jean procède à l'engagement de M. Stéphane Maynard- Daneault et de Normand Dresdell à titre de remplaçants certifiés occasionnels pour l'opération de la station d'eau potable lors des absences de la technicienne en eau potable;

QUE ces remplaçants puissent être appelés au besoin pour assurer la continuité des opérations et le respect des exigences règlementaires;

QUE la directrice générale, Mme Mylène Poirier, soit autorisée à négocier, signer et exécuter, pour et au nom de la Municipalité de Rivière-Saint-Jean, tous les contrats et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution.

RÉSOLUTION 144-26

ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-SAINT-JEAN À TITRE DE MEMBRE DE SOUTIEN DE LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ D'AIDE À DOMICILE DE LA MRC DE MINGANIE

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative de solidarité d'aide à domicile (CADM) de la MRC de Minganie offre des services essentiels de soutien à domicile à la population de la région;

CONSIDÉRANT QUE ces services contribuent au maintien à domicile des ainés, des personnes en perte d'autonomie ainsi que des personnes nécessitant un soutien dans leurs activités quotidiennes;

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative favorise le bienêtre des citoyens, leur qualité de vie ainsi que le maintien de services de proximité sur le territoire de la Minganie;

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative sollicite l'appui des municipalités de la MRC par l'entremise d'une adhésion à titre de membre de soutien;

CONSIDÉRANT QUE cette adhésion représente une contribution annuelle de 500 $;

IL EST PROPOSÉ PAR Dario Beaudin
IL EST APPUYÉ PAR Blanche Parisée
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité de Rivière-Saint-Jean adhère à la Coopérative de solidarité d'aide à domicile de la MRC de Minganie à titre de membre de soutien pour l'année 2026 ;

QUE Municipalité verse à la Coopérative une contribution annuelle de 500 $ afin de soutenir sa mission et la poursuite de ses services auprès de la population de la Minganie;

QUE la directrice générale, Mme Mylène Poirier, soit autorisée à effectuer le paiement de cette contribution et à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

RÉSOLUTION 144-26

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS RÉGION ET RURALITÉ (FRR) – VOLET 4 PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BLOC SANITAIRE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rivière-Saint-Jean souhaite améliorer les infrastructures offertes aux citoyens et aux visiteurs;

CONSIDÉRANT QUE la construction d'un bloc sanitaire contribuera à l'amélioration de la qualité des services offerts dans le secteur de Rivière-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond aux objectifs de développement et d'amélioration des infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT QUE le fonds régions et ruralité (FRR) - Volet 4 permet de soutenir financièrement les municipalités dans la réalisation de projets structurants;

CONSIDÉRANT QUE le cout total estimé du projet est de 170 000 $;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rivière-Saint-Jean à obtenu une aide financière dans le cadre du fond région et ruralité (FRR) volet 3 - Signature et Innovation au montant de 50 000$ et que la date limite pour la réalisation du projet est le 31 décembre 2026;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rivière-Saint-Jean doit obtenir du financement supplémentaire pour la réalisation du projet;

IL EST PROPOSÉ PAR Blanche Parisée
IL EST APPUYÉ PAR Lola Lebrasseur
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de Rivière-Saint-Jean accepte le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) - Volet 4 pour le projet de construction d'un bloc sanitaire;

QUE la municipalité de Rivière-Saint-Jean s'engage à assumer sa part des couts admissibles ainsi que tout dépassement de couts associé à la réalisation du projet;

QUE Mme Mylène Poirier, directrice générale et greffière-trésorière, soit autoriser à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document relatif à cette demande d'aide financière et à toute entente découlant de son acceptation.

RÉSOLUTION 146-26

AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT 09-26-RÈGLEMENT RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX MODIFIANT LE RÈGLEMENT 05-18

Je, Blanche Parisée, conseillère municipale, présente et propose le projet de règlement numéro 09-26-Règlement concernant les tarifs et frais de déplacement des employés et des élus de la municipalité de Rivière-Saint-Jean modifiants le règlement 05-18;

AVIS DE MOTION est donné Blanche Parisée, conseillère municipale, qu'il y aura adoption, lors de la séance ordinaire du conseil, le 6 octobre 2026, il sera présenté pour adoption du règlement 09-26-Règlement relatif au traitement des élus municipaux modifiant le règlement 05-18.

147-26 FERMETURE DE SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Yann Rochepault
IL EST APPUYÉ PAR Dario Beaudin
ET RÉSOLU QUE la séance est levée à

LEVÉE DE LA SÉANCE

Le président, M Georges Bachand, déclare la séance levée à

_____	_____
Georges Bachand	Mylène Poirier
Maire	Directrice générale